



Projet Pédagogique
Structure : ALAE pont neuf
Année 2021-2022

UN ENGAGEMENT
ÉDUCATIF
AU CŒUR
DES TERRITOIRES





SOMMAIRE

Présentation de la structure	3
L'ENVIRONNEMENT DU PROJET	3
Champs d'action du projet	3
Caractéristiques	3
La structure et son environnement.....	3
Les dispositifs	5
LE PUBLIC VISE.....	5
Caractéristiques par tranche d'âge	5
Caractéristiques du public de l'Accueil de loisirs :	7
LES OBJECTIFS DU PROJET	9
Le projet éducatif fédéral Léo Lagrange.....	9
Les objectifs du PEL - PEdT	10
Les objectifs du PEdT	10
Les objectifs généraux.....	12
Les objectifs opérationnels	14
Les projets d'activités.....	17
Les projets d'enfants :	18
LES METHODES PEDAGOGIQUES	19
LES MOYENS.....	21
Les humains	21
Les partenaires	24
Le fonctionnement de la structure (adapté à la situation sanitaire)	25
Journée type.....	25
La communication	28
L'EVALUATION.....	30
Les outils d'évaluation	30
La Charte de qualité.....	30
L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	32
Les moyens	32
Nos engagements	32
La Fédération Léo Lagrange Fédération	33
La Délégation Nationale Enfance	34



Présentation de la structure

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

Champs d'action du projet

La Fédération d'éducation populaire Léo Lagrange, dans son projet élaboré en 2010 se donne comme enjeux le développement de l'esprit critique, le goût pour la vie en société, le sens des responsabilités, la convivialité et, par-dessus tout, l'intérêt de l'autre.

La **ville de Perpignan** a renouvelé son appel d'offre en juin 2020 pour « l'Acquisition d'heures d'accueil extrascolaire, d'heures d'animation périscolaire et de journées en accueil de loisirs - Années scolaires 2020/2021 à 2023/2024 ».

Les prestations concernées sont réparties en 4 lots, dont le lot n°1 concernant la partie Nord de Perpignan.

Ce lot relevant des marchés publics « à bons de commande » a été attribué à la Fédération Léo Lagrange Méditerranée :

- **9 ALAE** sont concernés et portent sur l'élaboration, la gestion et la coordination de projets pédagogiques, couvrant les temps du midi et du soir,
- **6 ALSH**, lors des mercredis et les périodes des petites et/ou des grandes vacances, en assurant l'accueil en gestion directe, des enfants inscrits sur les structures référencées.

Depuis le décret du juillet 2018, les ALSH du mercredi deviennent périscolaires. Ce sont donc **4 ALSH périscolaires** et **6 ALSH Extrascolaires** que la Fédération Léo Lagrange Méditerranée gère.

Caractéristiques

Le territoire « Nord » de Perpignan, couvert par les actions de Léo Lagrange dans le cadre du marché public se situe au nord du fleuve de la Têt.

L'INSEE y procède, à des fins statistiques au découpage de 3 quartiers IRIS : le Bas Vernet Ouest, le Bas Vernet Est et le Haut Vernet.

La structure et son environnement

Le Bas Vernet compte 3700 habitants dans ces 3 cités HLM, quelques chiffres :

Taux de chômage (au sens du recensement)	28.2 %
Part de la population sans diplôme	42.1 %
Part des familles monoparentales	29.2 %

Source(s) : [INSEE recensement de la population 2016](#)



C'est un quartier actif où l'on trouve un centre commercial de proximité qui s'y développe progressivement. Il y a aussi l'institut méditerranéen de formation en soins infirmiers, des médecins, deux pharmacies, la maison pour tous, plusieurs associations de quartiers, une régie de quartier, deux centres sociaux, une halte-garderie, une épicerie solidaire.

Les espaces de loisirs : Le stade SBROGLIA, deux jardins avec espaces de jeux pour les enfants, ainsi qu'un accès de promenade le long du fleuve de la Têt .Il y a un accès piéton rapide en direction du centre-ville de Perpignan par le pont donnant sur le théâtre de l'archipel. La part des 0-14 ans dans la population est de 18.4%, le quartier réunit 2 groupes scolaires primaires.

Ecole	Victor Duruy	Pont Neuf
Primaire	145	184
Maternelle	201	83
Nombre total d'élèves	346	267

Les groupes scolaires du quartier Bas Vernet :

Il y a deux groupes scolaires maternels et primaires au quartier du Bas Vernet. Elles sont classées en REP/REP+ (Zone Urbaine Sensible/Réseau d'Éducation Prioritaire) :

-Groupe scolaire **Victor Duruy situé à rue du Carol**. L'école maternelle accueille 145 enfants et 201 enfants en élémentaire. Elle est située au centre du quartier, les enfants fréquentant cette école résident en majorité dans les immeubles HLM (habitation à loyer modéré), autour de l'établissement scolaire.

- Groupe scolaire **Pont Neuf situé au 2 rue Hondrat, c'est dans cette école qu'intervient l'ALAE**

Pont Neuf primaire sur les temps périscolaires, sa situation géographique est à l'entrée du quartier du Bas Vernet et à 3 kilomètres du centre-ville. Les familles rattachées à cette structure sont essentiellement résidentes dans des lotissements, maisons, villas et HLM des alentours. Les effectifs de l'école sont de 83 écoliers en maternelle, et de 184 en élémentaire. L'école élémentaire accueille les enfants dans les classes du cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) et du cycle de consolidation (CM1, CM2).

L'école est composée de 7 classes : En CP deux classes de 15 élèves chacune

En CE1 classe de 13 élèves,

En CM1-CE2 classe double niveau de 22 élèves

En CM1-CE2 classe double niveau de 23 élèves

En CM1classe de 28 élèves

En CE2 classe de 18 élèves

L'école n'accueille pas d'enfant en situation de handicap dans le cadre du dispositif ULIS.

C'est avec les élèves de l'école primaire que l'ALAE Pont Neuf travail, cette école est constituée d'une équipe de 8 enseignants dont un directeur détaché deux jours par semaine.

Au sein de l'école, deux salles sont réservées au réseau d'aide spécialisé pour élève en difficulté le RASED : une psychothérapeute, une enseignante E, une enseignante G, deux accompagnants des élèves en situation de handicap AESH et une candidate au service civique. Sur place il y a une cantine organisée avec un agent technicien mairie.

La cantine à une capacité d'accueil de 67 élèves, 42 en primaire gérés par l'équipe d'animateurs ALAE et 25 en maternelle gérés par l'équipe d'Agents territoriaux



spécialisés des écoles maternelles(ATSEM). Une salle d'activité sportive est mutualisée entre les deux écoles, chacune des écoles dispose d'une cour, d'une bibliothèque, de bureaux de direction, de salle de réunion ainsi que d'une entrée individuelle. Deux agents techniciens se chargent du service d'entretien des locaux du matin et du soir.

En tant qu'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE), les locaux se situent dans l'école primaire.

Les locaux de l'ALAE Pont Neuf appartiennent à la ville de Perpignan, l'espace et les salles sont sous la responsabilité du directeur de l'ALAE durant le temps périscolaire. Depuis 2007, la gestion pédagogique, humaine et financière est déléguée la Fédération Léo Lagrange méditerranée par le biais d'un marché à bon de commande.

Espace utilisé par l'ALAE :

L'espace varie en fonction des effectifs et des besoins de l'ALAE. Dans une salle divisée en deux parties, un espace est attribué à l'ALAE, l'autre est aménagé pour la bibliothèque de l'école. Le matériel y est stocké, il y a un emplacement pour l'affichage des informations et des travaux réalisés.

L'ALAE utilise une salle de classe, une salle de peinture, les toilettes, les cours. L'autre espace utilisé durant les temps périscolaires est une salle d'activité de l'accueil de loisirs du Bas Vernet, le matériel et les conditions permettent une plus grande liberté dans la mise en place d'activités spécifiques : peinture /jeux de rôle / construction et assemblage.

Les dispositifs

- Contrat Ville (secteur Collège Pagnol et Pons en REP+)
- Contrat urbain de cohésion sociale
- Contrat Territoriale Globale,
- Projet Educatif Local
 - o Projet Educatif De Territoire
 - Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
 - APU
 - Dispositif de réussite éducative
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité

LE PUBLIC VISE

Caractéristiques par tranche d'âge

Besoin...	De 7 à...	De 10 à...
D'imitation/ de création	Les jeux d'imitation sont plutôt des jeux d'imagination malgré l'imitation du groupe social. Les créations sont plus réalistes, plus proches de la réalité car l'enfant maîtrise mieux son corps et ses gestes, de plus il connaît mieux le monde et peut aussi le représenter plus fidèlement.	Les jeux d'imitation sont plutôt des vedettes de télé, de l'actualité ou du sport. Besoin de créer une mini société à l'image de la société adulte. Phénomène de bande. Les créations sont l'aboutissement d'un projet complexe dont la réalisation nécessite du temps, des gestes techniques, une collaboration.



		Matériaux et techniques sont au service de la création.
de fiction, imaginaire/ de réel	Jeux symboliques Grande soif de connaissance, grande curiosité, besoin d'ordre, de classification.	Possibilité d'intérioriser, rêverie. L'enfant peut comprendre le réel car il a un raisonnement logique. Besoin de redécouverte de son propre corps et du corps de l'autre (partenaire).
De socialisation/ d' « autonomie »	Il y a une action concertée entre les enfants, la relation entre les enfants s'approfondit. Besoin de connaître les autres enfants. Désir de se voir confier des missions, responsabilité sous l'œil de l'adulte.	Possibilité de coopération dans les projets collectifs, appréhension de la société et du monde adulte, connaissance du partenaire du même sexe, de sexe différent. Envie d'indépendance, responsabilité
D'aimer, d'être aimé/	L'enfant va vers ses pairs. Besoin d'aimer et d'être aimé des autres enfants.	Nécessité d'abandonner les objets parentaux. Conflit ouvert avec ses parents.
De mouvement	L'enfant contrôle ses mouvements. Augmentation de la force mais pas de la résistance ; c'est l'âge de la vitesse, début de l'acceptation des règles	
De sécurité / de se confronter aux risques, d'affronter le danger	L'appartenance à un groupe d'enfants est sécurisante. Recherche du risque calculé et de sensations fortes, de vitesse, besoin de se mesurer au danger, de se situer dans le groupe.	Recherche de relations privilégiées avec un enfant du même sexe. Cette relation est normale et passagère.
D'activité/ de « ne rien faire »	Période des opérations concrètes de réversibilité (eau en glace...). Il identifie les objets selon leur qualité et propriété.	La pensée est dégagée du concret, elle porte sur des théories. La motivation d'un but à obtenir est nécessaire à son activité.
	Il veut parfois s'isoler pour se situer en observateur du monde , des autres, intérioriser ses expériences . <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coins calmes, ombragés, cabanes, grenier, cachettes ➤ Milieu riche en secteur, en bruits naturels ➤ Possibilité de silence ➤ Aménagement permettant de se reposer ➤ Rythme d'activité le plus individualisé possible ➤ Accepter que l'enfant ne participe pas à des activités, des jeux 	



Caractéristiques du public de l'Accueil de loisirs :

- ✓ Les inscriptions et le règlement des factures de l'ALAE se font auprès de la mairie de quartier, les parents bénéficient de ce service sous conditions comme par exemple en cantine sont prioritaires les familles dont l'un ou les deux parents occupent une fonction professionnelle ou formation. Il y a aussi les familles nombreuses monoparentales, afin de répondre à un besoin de soutien du parent dans la gestion quotidienne de sa charge familiale. C'est un service payant, les tarifs tiennent compte du quotient familial. Les enfants inscrits en périscolaire soir en étude surveillée : 60% d'entre eux sont inscrits en cantine, ceci afin de faciliter la gestion de l'emploi du temps des parents. Pour les autres enfants inscrits, c'est une réponse à un besoin d'aide et assistance dans l'accompagnement scolaire des élèves.
- ✓ Accueil de loisirs associé à l'école élémentaire ALAE :
 - ✓ Fréquence : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 11h45-13h50/17h00-18h15
 - ✓ Public : l'habilitation SDJES est de 72 enfants de 6 à 12 ans maximum.

Organisateur : Mairie de Perpignan

- ✓ Équipe :
 - En périscolaire du midi : 4 animateurs dont une détachée en tant qu'adjointe le midi.
 - En périscolaire étude du soir 2 animateurs.
 - Le directeur est présent sur tous les temps du périscolaire.
- ✓ Les enfants inscrits au temps de l'ALAE, cantine, garderie du midi et étude du soir :
Jours d'accueil des enfants période scolaire : Lundi, mardi, jeudi, vendredi.
Inscription à l'ALAE du matin de 7h45 à 8h35 géré par la mairie,
Inscription en garderie du midi et du soir,
Inscription en restauration scolaire.
Chaque formule est indépendante et peut se cumuler. Des accueils et départs échelonnés sont proposés pour les enfants inscrits en ALAE en garderie du midi entre 11h45 et 12h30, et de 13h30 à 13h50.
Les professeurs d'école confient systématiquement les enfants inscrits en ALAE aux animateurs, les parents qui souhaitent venir chercher leurs enfants entre 17h00 et 17h20 doivent se présenter devant le portail de l'entrée auprès de la directrice de l'ALAE afin de les récupérer.



Effectifs des présences enfants de l'année scolaire 2019-2020 :

Effectifs moyen de présence journalière :

	Type d'accueil	6-7 ans	8-9-10-12 ans	TOTAL
A.L.A.E. : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole	Périscolaire Garderie midi	3	2	5
	cantine	14	20	34
	Etude du soir	15	7	22
	TOTAL présences	32	29	61



LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet éducatif fédéral Léo Lagrange

Les fondamentaux du projet éducatif Léo Lagrange (Extrait du livret L'Enfance et la construction de l'esprit critique)

– Projet éducatif Léo Lagrange pour nos accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

- **L'Enfant dans sa singularité**

Afin que chaque enfant puisse concevoir et confronter ses premières idées nous proposons une diversité d'expériences. Que ce soit par le jeu, la discussion, l'imaginaire, l'expression artistique, l'activité sportive ou l'accès aux savoirs, les 3 -11 ans doivent avoir la possibilité de trouver des activités de qualité répondant à leurs envies de découvertes.

Pour atteindre cet objectif, nous allons devoir ensemble adapter le rythme et le programme des activités aux besoins de chaque enfant. Notre défi éducatif quotidien est de l'accompagner à grandir dans le respect et l'accueil de ses émotions. Pour cela nous posons un cadre sécurisant et aménageons des espaces adaptés.

Nous nous engageons à reconnaître et respecter chaque enfant quelle que soit sa singularité, tout en valorisant ses propres capacités. Nous faisons de l'inclusion une priorité dans nos accueils de loisirs.

- **L'Enfant acteur,**

Nous nous engageons à placer l'enfant au cœur de l'accueil de loisirs. Pour cela nous l'invitons à être force de propositions autant sur le choix de ses activités que sur le fonctionnement de son accueil au centre de loisirs.

Nous incitons l'enfant à participer à la vie collective, nous veillons à lui donner des responsabilités et à ce qu'il puisse développer son autonomie tout en favorisant la coopération et l'ouverture au monde. Nous accompagnons l'enfant dans son développement, au sein d'un groupe, en lui offrant la possibilité de se tromper, de recommencer et d'essayer de nouvelles activités.

L'enfant a également besoin d'avoir des temps libres. Le droit de choisir de « ne rien faire », c'est le laisser apprendre à rêver, observer, s'ennuyer... ce qui est aussi une source d'épanouissement.

- **Une équipe engagée et impliquée,**

Nous avons choisi d'être animateur.rice, une profession passionnante, à forte utilité sociale et humaine, porteuse des valeurs de l'éducation populaire. Responsabilité, esprit d'équipe et engagement sont les mots que nous citons spontanément pour en parler.

Nos actions s'inscrivent dans un rôle de coéducation et se construisent à partir de notre projet éducatif. Dans chaque action mise en place, nous allons nous demander quels sont les intérêts éducatifs. En tant qu'animateur.rice.s, nous sommes impliqué.e.s dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique ainsi que dans la création des projets d'animation.

Notre dynamisme et nos compétences participent à notre engagement. Nous nous efforçons donc à adopter une posture professionnelle, bienveillante et exemplaire avec les enfants que nous accompagnons au quotidien.

- **La place des familles,**

Nous reconnaissons les parents comme premiers éducateurs. Nous invitons toutes les familles à participer à la vie de nos structures afin qu'elles soient impliquées dans les loisirs de leurs enfants.



Nous favorisons le processus de coéducation dans lequel l'accueil de l'enfant passe par la construction d'une confiance réciproque. Les relations sont en effet fondées sur l'écoute, le respect mutuel, la confidentialité et le refus de toute forme de discrimination ou d'exclusion. Nous sommes sensibles aux difficultés des enfants mais également des parents.

Nos accueils disposent de lieux d'activités adaptés aux besoins des enfants et d'espaces d'affichages permettant la communication et la compréhension des objectifs et du fonctionnement et règles de vie de l'accueil. Nous avons à cœur de tout mettre en œuvre pour favoriser la rencontre et les échanges.

- **Un accueil qui s'inscrit dans un territoire.**

Qu'il soit rural ou urbain, communal ou intercommunal, associé à l'école ou au quartier, l'accueil doit s'appuyer sur son environnement : culturel, naturel, associatif, local...

Nous engageons un travail de partenariat avec les acteur.rice.s du territoire et les professionnel.le.s de l'animation dans le cadre de la politique enfance du territoire.

Nous devons ainsi être ouvert.e.s et réceptif.ve.s à ce qui entoure notre accueil pour saisir toutes les opportunités et permettre à l'enfant de découvrir son territoire.

En tant que co-éducateur.rice.s, nous contribuons à une réflexion et agissons au quotidien avec les différents acteur.rice.s locaux (associations, collectivités, intervenant.e.s, partenaires...). Les actions proposées, au plus près des réalités du territoire, répondent ainsi à des attentes partagées.

Les structures de loisirs, objets du présent marché, devront donc s'inscrire au sein du Plan Mercredi de la Ville de Perpignan, mais aussi du Projet Educatif Local (PEL) et du Projet Educatif de Territoire (PEDT). Les prestataires s'engagent ainsi, à suivre les axes éducatifs portés par la Ville en intégrant leurs propres finalités éducatives.

Les objectifs du PEL - PEdT

Le Projet Educatif Local s'appuie sur cinq objectifs partagés :

- Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, le mettent en confiance, le valorisent.
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques et culturelles, sportives, scientifiques dans une démarche citoyenne.
- Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes (groupe de parole, conseil d'enfant, élection, élaboration collective de projets...)
- Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité.
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique : créativité, capacité d'expression, appropriation des nouvelles technologies, développement durable.

Les objectifs du PEDT

Les priorités éducatives telles que l'accès à la culture, au sport, au développement durable et à la citoyenneté développée sur les temps périscolaires sont prolongées ou complétées sur le temps du mercredi et des vacances.

Pour permettre la mise en place de parcours éducatifs et de garantir l'équité territoriale, le PEDT assurera à chaque enfant du territoire de bénéficier durant son temps périscolaire et extrascolaire d'activités autour :

1. de l'éducation artistique et culturelle (lecture plaisir, chant choral, APU CTEAC...),



2. de l'éveil aux langues étrangères,
3. de l'éducation sportive,
4. du développement durable et de la citoyenneté (conseils d'enfants...)
5. Un espace leçon

Les équipes éducatives des structures seront attentives à la diversité des actions proposées sur l'ensemble des temps pour permettre la pratique des activités à différents niveaux d'apprentissage (initiation, pratique régulière ou perfectionnement).

Une attention particulière sera portée sur le respect du rythme de vie des enfants selon leur tranche d'âge.

Sur les temps périscolaires, les structures veilleront à aménager un coin ou une activité calme et sécurisante à la disposition des enfants ne souhaitant pas pratiquer une activité encadrée. »
(Extrait du PedT 2018-2021)

- Respecter les rythmes de vie, le bien-être de l'enfant,
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement,
- Participer à la construction d'une citoyenneté active,
- Développer les complémentarités éducatives,

Les effets attendus

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires doit pouvoir agir sur :

1. Les enfants

- Assurer une prise en charge globale et de qualité des enfants.
- Respecter les rythmes de la journée et les rythmes biologiques des enfants.
- Donner la possibilité aux enfants de découvrir de nouvelles activités et de développer de nouvelles compétences.

2. Les partenaires éducatifs

- Organiser des temps de concertation entre les équipes éducatives (ATSEM, animateurs et autres intervenants) pour l'élaboration de projet commun, une fois par quinzaine.
- Créer une culture commune, un recensement des bonnes pratiques.
- Permettre la construction d'une équipe éducative globale autour de l'enfant.

3. Les parents

- Améliorer l'accueil des familles et leur participation aux actions éducatives.
- Développer le lien aux familles par le biais d'outils partagés afin d'assurer une meilleure lisibilité des intentions éducatives et des actions mises en place.
- Changer le regard sur l'école et les actions périscolaires.



Les objectifs généraux

Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels
Développer l'éducation à la citoyenneté	Lutter contre les discriminations	<p>Organiser des activités, temps et espaces d'expression permettant les échanges et la communication.</p> <p>Sensibiliser aux discriminations en intégrant dans les règles de vie la notion de respect de chacun et en encourageant un climat de confiance permettant à tous d'avoir sa place dans le groupe.</p> <p>Développer des partenariats et interventions avec des associations traitant du handicap.</p> <p>Egalité entre les filles et les garçons.</p>
	Accompagner l'enfant vers la construction de sa citoyenneté	<p>Mettre en place un fonctionnement commun et cohérent entre l'école et les différents accueils de loisirs.</p> <p>Participer au projet des droits de l'enfant et à la journée de sa valorisation.</p> <p>Encourager chaque enfant à participer et prendre en compte son avis.</p> <p>Mettre en place des outils encourageant la participation de l'enfant.</p> <p>Organiser des jeux et activités collectifs permettant de démontrer l'importance du respect des règles pour leurs bons déroulements.</p>
	Perpignan est Ville Amie des Enfants	Participation au projet « les droits de l'enfant »
Favoriser l'accès à la culture	Faire découvrir aux enfants différents aspects culturels	<p>Participer au projet de la découverte du patrimoine de notre cité.</p> <p>Aménager un espace bibliothèque à l'accueil de loisirs accessible par tous les enfants des différents accueils.</p> <p>Organiser des sorties pique-niques autour de monuments historiques et architecturaux de perpignan.</p>



Permettre l'éducation au développement durable	Education à la consommation responsable	<p>Sensibilisation au non gaspillage ; Découverte et rencontres avec les producteurs locaux. Apprendre et mettre en place des outils permettant de favoriser le non-gaspillage en cantine. Mettre en place des projets jardinage en partenariat avec les différents accueils de loisirs, ALAE Pont Neuf et ALAE Victor Duruy exemple : La parcelle communale. Mettre en place des rencontres en accueil de loisirs Bas Vernet entre les deux ALAE pour la construction de mobiliers de jardin avec des matériaux de récupérations. Organiser des Partenariats avec des intervenants afin de sensibiliser à la question de la protection de l'environnement avec MEDIANE 66</p>
	Favoriser les gestes écologiques	<p>Donner une dimension complémentaire aux projets jardinage en faisant participer les familles à ces projets. Mettre en place le tri sélectif sur les accueils de loisirs. Encourager l'utilisation de moyens naturels pour se déplacer : projet Rollers</p>
Développer l'autonomie	Rendre l'enfant responsable	<p>Mener des activités en lien avec prise de décision des enfants Donner des responsabilités, et encourager la prise d'initiative, Impliquer les enfants dans l'élaboration des programmes d'activités Encourager et mettre en place des projets d'enfants</p>
	Permettre le libre choix	<p>Organiser des temps libres pour les enfants. Prendre en compte les choix des enfants Permettre une gestion qui tant vers une autonomie du groupe des grands.</p>
Développer la motricité	Encourager le développement de la coordination moteur de l'enfant	<p>Organiser des activités physiques et laborieuses en prenant en compte les capacités individuelles de chaque enfant. Développer la dextérité, et la précision de l'enfant</p>



Les objectifs opérationnels

Développer l'éducation à la citoyenneté :

Lutter contre les discriminations :

- ✓ Nous encourageons l'acceptation et le respect de chacun, adulte, enfant, afin de lui permettre de s'épanouir et d'avoir une place et un rôle à part entière au sein du groupe. Ceci se traduit par la mise en place de règles de vie fondées sur le respect de chacun. L'équipe doit prendre en compte les difficultés et la particularité de chacun qu'il soit un enfant ou un membre de l'équipe. Elle doit mettre en place un suivi et adapter les activités et jeux en fonction des besoins, des difficultés et capacités de chacun.
- ✓ S'informer et mettre en place les outils et protocoles utiles à l'accueil des enfants en situation d'handicap ou de demande particulière, protocole d'accueil individualisé PAI.
- ✓ En organisant un suivi avec l'ensemble des partenaires équipe pédagogique, parents...
- ✓ En mettant en place une organisation favorisant une égalité entre les filles et les garçons, ne pas limiter des espaces de jeux aux uns ou aux autres, proposer aux enfants inscrits l'ensemble des activités.

Accompagner l'enfant vers la construction de sa citoyenneté :

- ✓ En partant du constat que l'enfant est au cœur de notre organisation, qu'il participe aux différents accueils de loisirs, l'accompagnement vers la construction de sa citoyenneté passe par un fonctionnement cohérent et unique entre les différentes structures d'accueils de loisirs : l'ALAE, ALP des mercredis et ALSH des vacances scolaire. L'école est aussi un partenaire essentiel à prendre en compte, avec qui on partage les mêmes règles de vie. Il est capital d'avoir une logique de fonctionnement entre ce qui est mis en place en temps scolaire et en temps d'ALAE ; la directrice signe les règles de vie du règlement intérieur de l'école durant le conseil de classe ce qui permet une adhésion de l'ALAE par exemple.
- ✓ Dans notre pratique et notre discours, nous veillons à encourager l'enfant à réaliser par lui-même les activités et jeux, et de valoriser ses réussites et ses progrès. Nous travaillons sur l'importance de fonctionner ensemble entre les structures, du respect des règles de vie et des jeux lors des temps de parole et de régulation avec les enfants.
Nous Participons à des projets en lien avec la valorisation des droits et devoirs de l'enfant exemple : participation à l'élaboration du projet des droits de l'enfant avec la réalisation d'un « Memory de tes droits » et du Projet « livre d'or ».
- ✓ Nous Valorisons les « bons comportements » et sanctionnons « les mauvais comportements ». L'enfant comprendra qu'un accueil de loisirs fonctionne tout comme une microsociété : création et matérialisation des règles en début d'année

Perpignan est Ville Amie des Enfants :

- ✓ La Ville de Perpignan a obtenu le label, auprès de l'Unicef France et l'Association des maires de France en affirmant sa participation active pour la défense de la cause des enfants : sécurité, environnement, accès à la culture et aux loisirs, citoyenneté et participation à la vie de la cité et esprit de solidarité.



Cela se traduit par la valorisation des droits de l'enfant, les animateurs proposeront des projets d'activités mettant en lumière les spécificités de ces droits : le groupe des enfants du cycle 2 va réaliser un projet à partir de photos prises sur ce thème afin d'en faire un jeu d'association d'idées « puzzle droits des enfants ». Les productions des accueils ALAE et ALSH seront mutualisés et présentés à la journée de la valorisation des droits de l'enfant le 24 novembre au Mas BRESSON.

Favoriser l'accès à la culture :

Faire découvrir aux enfants différents aspects culturels :

- ✓ Nous encouragerons la Valorisation éducative et touristique **du patrimoine de la ville de perpignan** en mettant en place des ateliers de conception, d'élaboration et d'exposition dans le cadre du projet « découverte du patrimoine » de la ville de perpignan avec la réalisation de maquettes d'architecture de la ville par exemple.
- ✓ En organisant des sorties pique-niques autour de monuments historiques et architecturaux de la ville de Perpignan. Un travail de découverte et de recherche sera fait en amont de la sortie.
- ✓ En aménageant une bibliothèque à l'accueil de loisirs Bas Vernet, avec accès libre en temps méridien.

Permettre l'éducation au développement durable :

Education à la consommation responsable :

- ✓ Travailler sur la notion de gaspillage et de ressources naturelles épuisables, en sensibilisant par exemple les enfants durant les repas à la cantine au non-gaspillage et à la gestion des quantités servies dans l'assiette en accompagnant l'enfant à évaluer la quantité de nourriture qui lui sera nécessaire.
- ✓ Durant les temps de prise des repas, nous instaurons une ambiance rassurante et ludique (propice à la découverte et au plaisir). Lire les menus avant la prise de repas incite au questionnement, ceci afin d'expliquer ce qu'il y aura dans l'assiette et apporter les réponses nécessaires à l'acceptation de son contenu. Le but étant de prévenir le rejet lié à l'aspect visuel des aliments cuits, réaction due le plus souvent au manque d'informations. Autres projets liés à cet objectif : « jeux d'antan », « deuxième vie aux objets » et le projet commun avec l'ALAE Victor Duruy : création de mobilier de jardin pour la parcelle communale.

Favoriser les gestes écologiques :

- ✓ Nous initiions les enfants aux gestes d'écocitoyenneté en proposant des activités en lien avec ces notions : recyclage, préservation de la planète et de ses ressources naturelles, tri-sélectif.
- ✓ L'équipe met en place un projet « jardinage » durant toute l'année scolaire afin de sensibiliser l'enfant à son environnement et de le rendre acteur des gestes éco citoyens. Deux projets seront mis en place durant toute l'année scolaire :
Pour le projet « jardinage » en ALAE et en ALSH Bas Vernet, un groupe participera à la réalisation de fleuraison des jardinières à l'école Pont Neuf, un autre groupe sera invité à participer à la création d'un espace vert à l'ALSH Bas Vernet.
Dans le cadre du projet « jardinage » et en partenariat avec l'ALAE de l'école Victor Duruy, une parcelle communale nous a été attribuée afin de réaliser un potager permettant aux enfants de suivre la croissance et les besoins des végétaux et de constater la production de fruits et légumes de saisons. Ce projet a pour but de sensibiliser aux moyens nécessaires à cette croissance et de la nécessité de travailler ensemble (sortir de la dimension de l'école).



- ✓ Un projet « Roller » réalisé en collaboration avec l'ALAE Victor Duruy sera proposé un cycle sur deux afin de valoriser dès le plus jeune âge des possibilités de se déplacer en utilisant sa propre énergie.
- ✓ Nous favorisons le lien social en ouvrant notre jardin pédagogique « parcelle communale » aux familles et nous les encouragerons à participer à l'élaboration du projet.

Développer l'autonomie :

Rendre l'enfant responsable :

- ✓ Permettre aux enfants d'organiser leur temps libre, de participer et d'agir dans et pour leur structure en les rendant autonomes et responsables. Participation à l'organisation d'un temps libre, autogéré par les enfants.
- ✓ Les enfants devront être acteurs de leur repas et seront encouragés à manger proprement et dans la convivialité, ainsi qu'à éviter le gaspillage et le bruit (horloge de couleur avec 3 niveaux). L'enfant pourra être aussi responsable de table (appelé chef de table) et gérer le service de sa table (En application du protocole du COVID 19). Il rappelle aux camarades leur rôle dans le ramassage des couverts et le vidage des assiettes dans la poubelle de table.
- ✓ Pour les grands de la maternelle un travail autour du projet « Passerelle » se fera en collaboration avec les ATSEM avec pour objectif de les accompagner et les préparer à la rentrée prochaine. Il démarrera sur le dernier cycle (Mai et Juin 2022).
- ✓ Un suivi personnalisé pour les enfants de CP est mis en place, ils sont pris en charge ensemble et sont réunis autour de la même table, une attention particulière leur est accordée afin de faciliter la transition entre les deux écoles.

Permettre le libre choix :

- ✓ Permettre à chaque enfant de faire des choix dans les activités et les projets, d'émettre un avis et/ou une proposition lors des temps d'échanges mais aussi durant les moments moins formels.
- ✓ Mettre en place des plannings, des fonctionnements et des aménagements adaptés à chaque tranche d'âge lors des temps de préparation en équipe. Proposition d'un espace libre détente tous les jours, ainsi qu'un temps d'animation cadré intérieur et un temps d'animation cadré extérieur.
- ✓ Faciliter l'appropriation des nouveaux gestes barrières et protocoles COVID 19 en aménagement l'espace et organisant concrètement un nouveau fonctionnement.
- ✓ Développer des actions concrètes, débats, échanges, ateliers libre expression, concertation, le livre d'or du vendredi.

Développer la motricité :

Encourager le développement moteur et la coordination de l'enfant :

Proposer des activités physiques, des jeux sportifs, d'orientations, de collaborations, sollicitant différents supports et exercices. Pour les 6 / 7 ans, l'activité physique aide au développement du cerveau. Dès 8 ans, le développement moteur primaire des enfants est bien établi et c'est le moment du perfectionnement, la pratique et les exercices vont permettre aux enfants d'améliorer leur capacité de transformation du mouvement, par exemple, réagir rapidement au cours d'une partie de sport collective, leur capacité d'orientation ou encore la coordination main-œil. Les exercices et les activités physiques restent très importants pour permettre aux enfants de bien grandir. Les Mardis soirs il y aura la mise en place de l'activité « Roller » un cycle sur deux. Des partenariats avec la ville de Perpignan permettront de faire appel à des professionnels durant toute l'année afin de répondre au mieux à



cet objectif. En cycle 4 et 5, un intervenant pour le projet « Manger Bouger » proposera des jeux d'oppositions à l'ensemble des inscrits en ALAE. Les jeux de plein air offrent une multitude d'idées pour développer l'adresse chez l'enfant, les joies du déséquilibre et de l'équilibre mais aussi tous les jeux de ballons et balles.

Développer la dextérité, et la précision chez l'enfant :

L'enfant va développer sa dextérité et sa précision qui se stimule par le jeu. L'équipe mettra en place des projets d'activités ou d'animations regroupant plusieurs séances afin de répondre aux différents besoins de l'enfant. La pratique d'activités manuelles permet le développement de ses capacités, sa logique, sa concentration : pour le groupe du cycle 1, des activités essentiellement manuelles encourageront l'observation de l'enfant, sa concentration, la précision de ses gestes et feront appel à son esprit logique. Ce sont autant de compétences mobilisées. Des ateliers libres seront mis en place à cet effet le « Mikado », « Origami », « puzzles ».

Les projets d'activités

Les projets d'activités sont proposés par les animateurs à chaque cycle, ils peuvent être individuels ou par groupe. Ils doivent répondre à un objectif général du projet pédagogique, l'animateur peut mener des projets d'activités d'enfants (projets d'enfants). Un projet d'activité doit avoir minimum deux séances d'activité et maximum cinq, il peut être reconduit après évaluation et mise à jour. Il est formulé par écrit sur une trame type où il faut compléter un tableau regroupant les différentes étapes de sa réalisation. L'équipe d'animation est accompagnée et formée à la notion et à la méthodologie de projet d'activités ou d'animation par la direction.

Chaque animateur met en place un projet sur un thème spécifique par période allant d'un cycle à l'autre. Les trames sont distribuées trois semaines avant le prochain cycle et l'écriture des projets est réalisée durant les réunions de préparation les lundis de 14h30 à 16h00. Le directeur coordonne l'écriture des projets d'activités et assure leur cohérence avec les projets éducatif et pédagogique.

Les projets d'activités détaillent le déroulement des activités. Ils permettent aux animateurs de préciser le déroulement d'un temps d'animation. Après l'écriture et la mise en place des projets un bilan permet de faire une évaluation des objectifs à atteindre. L'ensemble des projets sont conservés et mis à disposition à chaque réunion afin de permettre à l'équipe la continuité et la cohérence des projets proposés toute l'année.

Accompagner par la directrice, chaque animateur doit mettre en place une méthode d'évaluation, outils, grilles, questions ou observations, en lien avec les objectifs à atteindre déclinés dans ses projets. C'est en réunion de préparation que l'organisation des créneaux pour définir les modes d'évaluations de chaque projet et de sa mise en place est élaborée. Ces outils permettent au porteur du projet dans un premier temps de se positionner par rapport



aux objectifs qu'il s'est fixé, et dans un second temps d'évoluer, de progresser, et de mettre en place un suivi des objectifs à atteindre.

Les projets d'enfants :

La participation des différents publics au sein de nos structures est une des priorités de Leo Lagrange. Dans notre travail pour développer cette démarche, l'équipe sera formée et accompagnée par le directeur. Nous nous baserons sur l'échelle de participation des publics établie par le sociologue Sherry Arnstein en 1969 ; réadaptée au monde de l'animation et aux projets d'enfants par Roger Hart en 1992 (Annexe participation des publics). Les animatrices et animateurs seront donc formés à ce concept, la finalité étant de développer des actions, des outils, une posture et une démarche de façon à tendre vers le plus haut degré de participation des enfants. L'équipe d'animation sera le premier accompagnateur des projets et des idées des enfants. Il ne s'agit pas de se limiter à donner des responsabilités aux enfants, les impliquer dans l'élaboration des règles ou leur donner accès à d'avantage d'autonomie. L'idée est de permettre au public d'agir pour et dans son environnement direct, sa structure et plus tard la société, de lui permettre de faire évoluer les choses, de remettre en question les fonctionnements et les cadres pour les améliorer, d'apporter de nouvelles idées d'activités et de formuler tout simplement leurs envies.

L'équipe est formée à la notion d'écoute active et de menée des temps de concertation et des débats. Dans sa pratique quotidienne, il doit être capable de repérer toutes demandes verbales ou non verbales afin d'y répondre le plus favorablement possible. Dans l'optique de faciliter l'émergence et la prise en compte des regards et avis des enfants, des temps de parole par tranche d'âge sont mis en place tous les vendredis. Chaque animateur explique aux enfants le programme de la semaine, sensibilise aux différents thèmes des projets qui seront abordés. L'enfant donnera son avis, il peut aussi proposer ou formuler de nouvelles envies. De façon quotidienne et après chaque journée, l'animateur et l'enfant font un retour, positif ou négatif de la journée. Les remarques pertinentes doivent être prises en compte. L'animateur doit faire preuve de recul et de remise en question. Cette démarche est en constante évolution, car la posture de l'adulte est primordiale à la réussite de cet accompagnement. La démarche se précisera durant des temps de formation et d'accompagnement mené par le directeur dans le but d'augmenter la participation des enfants et de mettre en place des outils favorisant cette démarche : Réalisation de projets initiés et menés par les enfants.

D'autres projets et outils seront renforcés. Depuis la rentrée scolaire, l'équipe propose au groupe des 8-11 ans, tous les vendredis un cahier de doléances, sur lequel les enfants inscrivent des idées et propositions nouvelles. Ils proposent aussi des changements d'organisation des temps méridiens. Deux types de propositions y sont faites.

Des activités réalisables, dans ce cas elles sont, dès la semaine qui suit, proposées et intégrées au programme une fois celles-ci votées par les enfants à la majorité de mains levées. Des activités non réalisables, dans ce cas, l'équipe explique les raisons ne permettant pas leurs réalisations. Une proposition alternative est proposée lorsque cela est possible.



LES METHODES PEDAGOGIQUES

La place des enfants, la participation active et la valorisation des enfants :

Notre posture est claire et fait directement le lien avec les fondamentaux du projet éducatif Léo Lagrange Cf. Projet éducatif Léo Lagrange : La place des enfants, La participation active des enfants, La valorisation des enfants ...). Nous sommes au carrefour des interrelations de tous les différents acteurs éducatifs de l'enfant parents et familles, enseignants, ATSEM, agent de cantine et d'entretien, responsable ville éducatif et restauration, et sommes « un » interlocuteur privilégié du public. A l'écoute et facilitateur, nous nous devons de faire le lien avec ces différentes personnes pour une prise en compte globale de l'individu, une meilleure connaissance et un suivi de qualité de l'enfant.

Autre méthode pédagogique :

Le concept de participation lié aux méthodes actives selon Medeci (1990) répondant à une loi fondamentale du jeune âge : Satisfaire le besoin d'activité qui permet à l'enfant de s'affirmer. Les méthodes actives à travers l'activité et la participation de l'enfant, développe son dispositif affectif par la prise en compte de son intérêt. La participation de l'enfant contribue au développement de son autonomie mais aussi de sa prise de décision. Celle-ci vise à amener l'enfant à prendre une part active au bon fonctionnement dans son milieu. L'équipe a pour mission d'encourager la collaboration entre les enfants qui est un levier pour donner du sens à l'apprentissage et susciter l'enthousiasme d'apprendre : la mise en situation, la prise de parole, l'échange, la réalisation d'activités seul ou en groupe. Le mélange des âges favorise également l'entraide et l'émulation entre les enfants, ce que nous pratiqueront dès que la situation nous le permettra (COVID 19).

Les enfants ont une place de participants actifs, selon leur âge, car elle évolue :

Les 6- 7 ans ont besoin de construire leur modèle personnel, ils hésitent dans la prise de décision le rôle de l'équipe et de conforter la prise de décision de chacun et de les accompagner en encourageant la considération de leurs avis et implications, mise en place de jeux de rôle, temps de parole, ateliers de danses...

Les 8-9-11 ans, l'équipe encourage la prise d'initiative, elle prend en compte les avis et propositions des enfants dans l'organisation de l'ALAE et la programmation des activités. Cela se traduit par l'organisation ou la participation à des projets spécifiques : projet « le livre d'or », projet droits de l'enfant « Memory de tes droits ».

Pour les deux groupes des temps d'échanges sont organisés autour d'une écoute attentive, et réciproque. Ces temps de parole permettent de mettre à disposition des enfants des moyens durant le temps de l'ALAE favorisant au mieux leurs participations.

L'animateur doit savoir formuler des cadres non négociables, laisser faire et/ ou instaurer un dialogue de façon démocratique. Nous accompagnons l'enfant dans son intégration dans son groupe. L'enfant a accès aux activités et ateliers de façon à ce qu'il organise son temps libre en fonction de ses envies et ses besoins. Des moments de valorisation doivent lui permettre d'être mis en avant. En termes de démarche pédagogique nous nous devons d'instaurer une relation de confiance avec l'enfant et le groupe basée sur la bienveillance et l'exemplarité.



Autre orientation pédagogique, l'importance d'un environnement adapté aux enfants comme l'a démontré la pédagogue MONTESSOURI, à l'école et particulièrement en accueil de loisirs, les salles sont adaptées à l'âge des enfants, le mobilier doit être à la hauteur du public accueilli, aménager chaque salle en fonction de l'âge de l'enfant favorise son développement et la relation aux objets qui l'entourent. A cela s'ajoute l'aménagement d'espaces différentiels liés à un temps ou une activité précise de la journée, temps de parole : bancs ou banquettes, temps d'activité : tables et chaises, espace de jeux : tapis... ces espaces doivent être pérenne et identifiable par les enfants. C'est dans cette ambiance que l'on peut encourager l'épanouissement de l'enfant et le respect de son rythme de vie.

La place des parents

Depuis le décret d'août 2000 la place du parent est reconnue et instituée au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants. Une relation continue avec les familles facilite l'identification des problématiques individuelles des enfants et permet d'y apporter une réponse adaptée.

Les équipes développent et mettent en place une démarche de communication avec les parents, en leur donnant un certain nombre d'informations relatives à l'ALAE. Ce travail est nécessaire pour établir une relation de confiance au quotidien et sur du long terme. En tissant du lien relationnel, cette démarche permet d'éclairer les familles sur nos intentions pédagogiques et de mieux comprendre les enjeux.

L'accueil périscolaire complète l'action éducative menée à l'école et dans la famille. Sa mission principale consiste à permettre à l'enfant d'y trouver des conditions nécessaires à son développement et à son épanouissement, complémentaires à celles apportées par l'école et la famille.

La coéducation induit la mise en synergie de plusieurs acteurs éducatifs. La complémentarité implique que chacun ait une place clairement définie interdépendante de celle des autres. C'est l'approche de l'ensemble des intervenants qui forme un tout cohérent et complet, dans le sens où chacun a une utilité, une mission éducative.

Rôle et attitude de l'animateur

Assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant

- ✓ Avoir un comportement, une tenue et un vocabulaire approprié
- ✓ Formuler des règles de sécurité non-négociables, rappeler et répéter ces règles
- ✓ Donner des consignes de sécurité lors des activités, jeux et sorties du centre
- ✓ Surveiller activement l'enfant, le groupe
- ✓ Ne pas abuser de son autorité, ne pas crier sur un enfant.
- ✓ Ne pas déstabiliser l'enfant dans ses croyances
- ✓ Se former et « s'auto-former »
- ✓ Utiliser les théories de connaissance de l'enfant dans ses pratiques
- ✓ Être cohérent avec les pratiques de l'équipe
- ✓ Ne pas utiliser son téléphone portable à des fins personnelles durant le temps de travail
- ✓ Ne pas prendre en photo un enfant et la publiée dans des sites personnels (Snapchat + Facebook...)

Proposer un accueil de qualité pour les enfants et les parents et favoriser le « mieux » vivre ensemble



- ✓ Donner des repères spatio-temporels et humains
- ✓ Proposer et impulser des jeux ponctuels
- ✓ Préparer des activités et des ateliers originaux, adaptés à sa tranche d'âge
- ✓ Poser et expliquer le déroulement de la journée bien défini
- ✓ S'amuser avec les enfants, s'appuyer sur l'imaginaire.
- ✓ Être à l'écoute, agréable et souriant, favoriser la communication durant les désaccords, être un médiateur et gérer les conflits.
- ✓ Notion d'exemplarité, Respecter les règles au même titre que l'enfant
- ✓ Expliquer toujours les raisons de vos décisions « pourquoi »
- ✓ Être disponible est répondre au mieux aux questions des parents et partenaires.

Travailler en équipe, harmoniser nos pratiques, évaluer et réajuster notre travail

- ✓ Connaitre le projet pédagogique de sa structure
- ✓ Être capable d'organiser un projet d'animation, d'activité
- ✓ Avoir un positionnement d'adulte responsable
- ✓ Donner son avis le plus objectivement possible
- ✓ Informer et faire un retour de tous événements sa direction
- ✓ S'écouter, s'aider et se conseiller afin de se mettre d'accord
- ✓ Proposer, apporter des solutions aux problématiques ciblées
- ✓ Ne jamais se contredire devant les enfants
- ✓ Respecter le projet pédagogique et le fonctionnement
- ✓ Savoir se remettre en question
- ✓ Savoir apprécier les critiques constructives

LES MOYENS

Les humains

Le directeur : rôle et fonctions

- ✓ Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- ✓ Participer à la définition des orientations stratégiques du centre de loisirs.
- ✓ Concevoir et animer des projets d'activités de loisirs
- ✓ Développer des partenariats
- ✓ Animer la relation avec les familles et les enfants
- ✓ Assurer la gestion quotidienne du centre de loisirs (administrative et budgétaire, matérielle, inscriptions, encaissements ...)
- ✓ Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- ✓ Assurer la gestion des ressources humaines (recrutement, encadrement et formation des animateurs)
- ✓ Animer et encadrer des équipes et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- ✓ Contrôler et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité

Les animateurs : rôle et fonctions

L'ALAE Pont Neuf compte quatre animateurs, deux d'entre eux interviennent en temps périscolaire du midi et de l'étude du soir ainsi en période de vacances et des mercredis, les deux autres animateurs interviennent uniquement le midi.



Le directeur est présent sur tous les temps du périscolaire et organise des permanences à ALSH Bas Vernet en semaine de 14h00 à 16h00.

Rôle et fonctions de l'animateur : Il assure une mission socio-éducative dans le cadre du projet d'accueil de loisirs. Il est responsable de l'organisation, et de l'encadrement d'activités dont il a la charge en cohérence avec le projet de la structure. Ces missions principales :

- ✓ Etre en accord avec le projet PP de sa structure
- ✓ Concevoir des projets d'animations ou d'activités, organiser et animer le programme d'activités (loisirs, soutien scolaire...)
- ✓ Expliquer, exposer des modes de réalisation, des règles du jeu
- ✓ Accompagner les enfants : évaluer sa situation individuelle, familiale et sociale.
- ✓ Mettre en place des activités individuelles ou collectives adaptées
- ✓ Maintenir ou recréer les liens avec les familles et l'environnement social
- ✓ Sensibiliser et mobiliser les enfants et les partenaires sur le projet
- ✓ Assurer le suivi, l'évaluation et la pérennisation des projets.

L'équipe : principes de fonctionnement, organisation du travail, missions spécifiques

Les personnels techniques : deux agents techniques interviennent dans l'école l'une d'entre elle intervient en cantine. Avant chaque service un temps d'échange entre l'agent et la direction de l'ALAE permet de faire un point sur le fonctionnement du jour et un retour sur la veille.

La coordination Leo Lagrange :

L'organisateur des temps périscolaire étant la mairie de Perpignan nous contactons le coordinateur SALAS Richard pour indiquer tout changement ou besoins, la coordination Léo Lagrange reste notre principal interlocuteur.

Le matériel

Les animateurs organisent leurs activités principalement avec des produits de récupération, cependant nous disposant de matériel pédagogique, une partie est stockée dans la salle de l'ALAE, le reste se trouve dans les locaux ALSH Bas Vernet.

Les règles d'utilisation sont déterminées lors de chaque réunion, chaque animateur doit ranger le matériel après utilisation. Une fiche de commande de matériel est mise à disposition afin d'organiser les achats et les commandes qui peuvent être effectués via une liste de fournisseur sur Perpignan (Décathlon Pro, Gifi, Auchan, Super U...) Et un fournisseur spécifique par internet (LACOSTE Majuscule).

Les espaces

Espace utilisé par l'ALAE :

Dans une salle divisée en deux parties, un espace est attribué à l'ALAE, l'autre est aménagé pour la bibliothèque de l'école. Le matériel y est disposé ainsi que l'affichage et les travaux réalisés.



Les enfants du groupe CE2/CM1/CM2

Salle de l'ALAE, cette salle est attribuée au groupe des CE2/CM1/CM2 en péri-scolaire midi et en étude surveillée du soir.

Les enfants du groupe CP/CE1/CE1 :

En temps péri-scolaire midi ce groupe occupe la salle de peinture.

En temps péri-scolaire étude du soir le groupe utilise la salle de classe occupée en temps scolaire par M BONIDAN ;

En temps du midi, une fois par semaine chaque groupe se déplace à l'accueil de loisirs du Bas Vernet afin d'utiliser la grande salle des Cadets et disposer de conditions plus propices aux activités spécifiques : peinture /jeux de rôle / construction et assemblage

La direction possède un espace bureau avec outil informatique dans les locaux de l'école maternelle ce qui permet le maintien d'un relationnel avec l'ambition de constituer une équipe maternelle primaire.

Les relations

Entre enfants :

La communication entre enfants est un élément très important, savoir s'écouter, se comprendre ne pas se juger, provoquer de l'empathie permet la création d'un lien social facilitant les relations entre les enfants et pouvant même améliorer la communication entre familles. Pour ce faire l'équipe organise des temps de parole formels et informels afin d'encourager et de faciliter l'expression entre enfant. Des outils proposés permettent d'encourager la prise de parole « la météo » pour le groupe du cycle 1, le mur d'expression pour le groupe du cycle 2. La vie en collectivité s'organise autour de l'importance du respect des règles de vie, l'équipe reste attentive et réactive au respect de celles-ci. Une attention particulière est portée à régler les cas de conflits et de problématiques.

Autre moyen permettant d'encourager les relations entre enfants : L'intégration dans les règles de vie du groupe de la notion de respect de l'autre, elle passe aussi par la manière de s'adresser à l'autre avec pour principe « on doit rire ensemble, pas de l'autre ! »

Entre les enfants et les animateurs

Tout moyen de communication permet une relation d'échange. Elle se fait grâce aux animateurs qui établissent un climat de sécurité dans le groupe. Le devoir d'exemplarité des adultes permet de donner un cadre à la communication relationnelle. Un animateur se doit d'être juste afin de gagner la confiance des enfants ceci en étant vigilant et en répondant à toute forme d'injustice subit par l'enfant. Il est important de considérer l'enfant comme un individu à part entière. « Je parle avec respect aux enfants ainsi j'exige à mon tour du respect ».

La place des parents.

Les parents ont la place de premier éducateur de l'enfant, il est important d'établir un lien de confiance et d'échange permettant de travailler en collaboration avec les familles pour répondre au mieux à leurs besoins. L'équipe d'animation de L'ALAE reste attentive aux demandes des parents, en favorisant l'écoute et la mise en place de suivi quand cela est nécessaire. L'équipe est repérée et identifiée par les familles elle évolue dans une dynamique



sérieuse de travail basée sur l'échange, la discussion et la remise en question. Le directeur est garant du bon respect de ce cadre et régule son équipe vers le bon respect du présent projet pédagogique. Le travail de cohérence avec ALAE et l'ALM Victor Duruy, organisation des mêmes dates de sorties, procédures et formules identiques, discours similaire, prépaiement obligatoire, permet de gagner en sérieux et légitimité. La procédure d'inscription ainsi que la formules « sortie journée » sont clairement connues de tous. Les inscriptions sont réalisées en amont pour 95 % des familles. Une très faible proportion vient s'inscrire durant les vacances (environ 3 à 5 familles). Les animatrices et animateurs font remonter toutes difficultés liées à l'organisation et/ou au suivi de l'enfant (cahier de liaison). Nous sommes très attentifs aux remarques et remontées des parents et familles. Quand des situations dont les enfants sont un peu plus difficiles gérer et nécessite une attention particulière et un suivi plus poussé, nous mettons en place un contrat et entrevues avec les familles afin de définir les modalités de son accompagnement.

En temps méridien du midi, pour les enfants participants au temps du repas la relation avec les parents se fait par des notes écrites collées sur le cahier de liaison ; ceci afin d'informer les parents d'une situation particulière ou document manquant. Autre moyen d'échange est la téléphonie pour joindre et être joint, pour répondre aux questions ainsi que pour les situations d'urgence « malade, accidents ». Les coordonnées du directeur sont remis et disponibles pour tous les parents dont les enfants participent à l'ALAE.

En temps d'étude surveillée, le lien avec les parents se fait aussi directement, devant le portail de la sortie de l'école avec l'équipe d'animateur et le directeur.

Les affiches d'informations et des programmes sont affichées sur l'espace ouvert du bureau de la direction de l'ALAE. Le projet pédagogique de la structure est disponible à la lecture à l'école Pont Neuf sur demande, il est diffusé ainsi que d'autres informations sur le site internet de Léo Lagrange.

Financiers

Principes budgétaires

L'ALAE bénéficie d'un budget pour l'année 2021 et 2022 est de 0,22 euros / heure / enfants par enfant.

Les tarifs

La grille tarifaire de l'ALAE tient compte du quotient familial, elle est établie par la ville de Perpignan selon le quotient CAF ou MSA (MSA tarif unique). Elle est disponible sur le site de la mairie de Perpignan.

Les partenaires

Institutionnels

Financiers Léo Lagrange est l'organisateur de l'activité au regard de la SDJES. Pour rappel, les locaux appartiennent à la ville de Perpignan. La DAEE (division de l'action éducative et de l'enfance) est le service principal en termes de partenariat, les référents éducatifs



(coordinateurs ville) dépendent de ce service et sont, avec ceux de l'association Léo Lagrange, nos responsables directs. Nous sommes aussi en étroite collaboration avec les autres services de la ville (Direction des services techniques, Cadre de vie, enfance et loisirs, sport...) et leurs infrastructures (musées, médiathèque, espaces aquatiques, et tous autres espaces sportifs et culturels). Nous avons également mis en place des partenariats avec différents intervenants (SDJES, association ...), afin de nous inscrire dans le PEDT. (Voir Plan Mercredi et projet d'activités) Les intervenants SDJES, qui viennent promouvoir la pratique du sport, sont réorientés sur les mercredis et l'ALAE. Le corps enseignant. Nous collaborons dans le cadre des actions communes telles que le marché de Noël ou la fête de fin d'année. Mais aussi dans notre quotidien pour toutes transmissions ou informations nécessaires au bon suivi de l'enfant. Caisse d'allocations familiales (CAF).

Le fonctionnement de la structure (adapté à la situation sanitaire)

L'ALAE Pont Neuf périscolaire accueille les enfants les lundis / mardis/ jeudis / vendredis jours scolaires.

Horaires : Périscolaire temps du midi 11h45-14h00

Garderie du midi de 13h30 à 13 h50

Périscolaire temps du soir 17h00-18h15

Cet accueil est habilité par la SDJES, nous respectons les taux d'encadrement suivants : - 1 animateur pour 14 enfants d'âge élémentaire le midi. - 1 animateur pour 18 enfants d'âge élémentaire le soir

Principes d'inscription des familles

Les inscriptions se font auprès de la mairie de quartier Nord Site Haut-Vernet 210 avenue du Languedoc ☎ 04 68 66 30 09. Ouverture des bureaux : 8h30 à 17h00.

Après confirmation de l'inscription de l'enfant en cantine ou en garderie du midi et du soir, l'administration envoie aux familles par courrier la fiche enfant (de couleur bleue) que les parents doivent fournir à l'ALAE afin de finaliser cette inscription.

Journée type

PERISCOLAIRE TEMPS DU MIDI

Deux animateurs sont positionnés stratégiquement à l'entrée de l'école, le troisième est positionné au milieu de la cour ce dernier a la charge des enfants restant en garderie du midi. Chacun est positionné dans un espace défini et reconnu par l'ensemble des enseignants et enfants.

Mesures liées à la prévention contre la COVID19 :

Les groupes ne se mélangent à aucun moment de l'ALAE.



Les places à tables sont attribuées par groupe aucun brassage n'est pratiqué entre les deux groupes.

Une distanciation de 1 à 2 mètres entre les tables est à mettre en place selon le protocole en vigueur.

Obligation du port du masque sauf pendant la prise du repas.

Deux groupes sont organisés durant ce temps (avec sous-groupe en fonction du nombre d'enfants) :

CM2, CM1, CE2 (possibilité de sous-groupe)
CE2, CE1, CP

La sonnerie retentit à 11h45, chaque professeur confit les enfants inscrits en cantine à l'animateur responsable du groupe et lui indique le nombre d'enfants participant aux activités pédagogiques complémentaires (APC).

L'animateur détaché s'occupe des enfants inscrits en garderie du midi de 11h45 à 12h30 ; puis de 13h30 à 13h50.

**Il y a deux organisations : avec APC ou lorsque l'effectif est supérieur à 30 enfants
Sans APC ou l'effectif est moins de 30 enfants**

Avec APC ou effectif est plus de 30 enfants :

Les groupes d'enfants passent aux toilettes successivement, puis un groupe se dirige vers la cantine et l'autre groupe dont certains enfants participent aux APC se voit proposer une activité par l'animateur.

Dans la cantine :

Dès 11h55 : lavage des mains, installation des enfants et animateur à table, chaque enfant garde sa place tout au long de l'année (il est possible de changer de place sur demande) les animateurs occupent une place dans la table de leur groupe d'enfants et ils mettent à jour l'appel des présents.

12h10 : Lecture du Menu : un enfant est désigné à la lecture du Menu sur la base du volontariat.

Le repas est pris en présence des enfants de l'école maternelle et des ATSEM.

Chaque table gère son service et son débarrassage, ce sont des missions confiées aux responsables sur la base du volontariat : ils se chargent du service de l'eau, du rangement des assiettes....

Progressivement, l'entrée est servie, le plat puis le dessert.

Durant le repas, l'équipe est rejointe par l'animateur de la garderie du midi.

12h50 : fin du repas les enfants sortent de la cantine, ils sont accompagnés par l'animateur qui proposera à son tour une activité au groupe, celui-ci les dirigera vers l'espace adaptée à son activité ; Pour une activité sportive : la cour extérieure, pour une activité manuelle : salle ALAE ou salle ALSH Bas Vernet.

13h00 : Le deuxième groupe prend place en cantine, le repas aura la même organisation que le premier service.



13H30 : sortie de la cantine, l'animateur accompagne le groupe pour un temps calme, lecture, jeux.

13h30 : Un animateur se détache afin d'accueillir les enfants de la garderie du midi.

13h45 : Les activités sont terminées, place au rangement et au passage aux toilettes pour se préparer à repartir en classe.

13h50 -14h00 : surveillance de la cour avec l'équipe enseignante.

Sans APC ou l'effectif est moins de 30 enfants :

C'est une organisation commune, avec un seul service organisé, l'ensemble des deux groupes ont la même organisation :

11h45 : récupération du groupe, passage aux toilettes, direction cantine.

11h55 : appel, Repas

12h45 : sortie cantine, activité, projet, jeux.

13h50 : passage aux toilettes, surveillance commune de la cour école ALAE.

Garderie : 12h30 /13h30

Les activités sont organisées sur un planning indiquant l'activité du jour et l'espace réservé.

Les mesures liées à la prévention contre la COVID19

Ces mesures sont intégrées dans le fonctionnement des temps de l'ALAE :

- Port du masque

En cantine :

- Service : les enfants sont servis par les animateurs.
- Les enfants restent assis à leur place.
- Les animateurs mangent à une table séparée des enfants.
- Distanciation de 1 à 2 mètres en fonction du taux d'incidence de l'épidémie
- Pas de brassage entre différents groupes
- Laver les mains le plus fréquemment possible

En salle d'activité le nettoyage des tables et chaises s'ajoute aux mesures ci-dessous

PERISCOLAIRE TEMPS DE L'ETUDE DU SOIR

La sonnerie retentit à 17h00.

Deux animateurs sont présents afin d'assurer l'organisation. Ils sont positionnés dans la cour identifiée par les enseignants et les enfants de l'ALAE.

Passage des enseignants et des enfants, les animateurs récupèrent les enfants inscrits en étude du soir.

17h00-17h10 : Une fois les groupes constitués, les enfants dont les parents sont présents au portail sont confiés à la directrice qui les accompagne au portail.



17H10-17H35 : L'animateur prend en charge le groupe et organise le passage aux toilettes. Il désinfecte les tables et chaises (mesures COVID), puis installe le groupe pour une collation. Il fait l'appel puis mis en place le temps d'accompagnement scolaire.

17h20-18h00 : temps d'activité

Selon les projets et les cycles : l'organisation d'activités sportives de 17h00 à 18h00, avec partenaire mairie, projet Rollers les mardis ou vendredis.

18h00- 18h15 : Temps d'accueil, l'ensemble des groupes se dirige vers la cour d'entrée, un animateur accompagné de la directrice organise le suivi et le départ des enfants auprès des parents. Le second animateur se charge de mettre en place un jeu collectif avec les enfants.

Mesures liées à la lutte contre la COVID 19 :

Ces mesures sont intégrées dans le fonctionnement des temps de l'ALAE

- Nettoyage des espaces communs (tables, chaises)
- Port du masque
- Pas de brassage entre différents groupes
- Laver les mains le plus fréquemment possible

Règles de vie de la structure :

Afin d'avoir une cohérence de fonctionnement, et d'être en adéquation avec les objectifs liés à la responsabilisation et l'accompagnement vers la construction d'une citoyenneté de l'enfant. Il faut lui présenter l'ensemble des structures, ALAE, ALSH mercredis, ALSH vacances comme un tout qui fonctionne à l'image de la société. Les règles de vie sont en cohérence avec celles qui s'appliquent en temps scolaire. Les règles doivent aussi respecter le droit civil (pas de violence). Elles sont respectées par les enfants mais aussi par l'ensemble de l'équipe d'encadrement.

On trouve deux types de règles :

Les essentielles non négociables, exemple : se respecter, mettre la ceinture dans le bus...

Les règles de vie négociables, qui subissent des évolutions et qui s'adaptent en fonctions des besoins et de l'âge des enfants Par exemple ; les cadets « 6ans », doivent demander l'autorisation avant de se déplacer, les magnums « 9-12 ans » sont en autonomies.

Au sein de chaque structure, les règles de vie sont écrites par les enfants et les animateurs lors des temps de parole. C'est un temps important qui permet d'expliquer les raisons de mettre en place des règles communes favorisant la vie en collectivité. Elles peuvent être à l'initiative des enfants ainsi que de l'animateur, du directeur, ou à partir d'un besoin constaté sur le terrain.

Elles sont imagées et affichées sur le lieu du temps de parole pour permettre à l'animateur de les rappeler et de les faire évoluer, durant ces échanges.

La communication Interne

Dans chaque structure, il y a un tableau d'affichage à l'intention des équipes : plannings, informations syndicales, note de jour, organisation interne.



Dans le bureau de direction, un tableau d'affichage sur lequel se trouve : les informations importantes, les fiches TAM, les protocoles de sécurités, les projets pédagogiques.

Tous les lundis, une réunion de préparation est organisée de 14h30 à 16h00, les sujets abordés sont : l'organisation des programmes des activités, des sorties, et l'écriture et la mise en place des projets d'activités.

En direction des enfants :

La communication se fait en temps de parole. En utilisant le tableau d'affichage, avec rappel des règles de vie, du programme détaillé et des outils d'évaluation : « station météo ». Des échanges formels et informels permettent aussi d'établir la communication entre animateurs et enfants.

Externe

Les familles ont la possibilité de consulter les sites internet de la mairie de perpignan et de Léo Lagrange pour accéder à l'ensemble des informations liées aux ALAE et ALSH :

<https://leolagrange-acm-perpignan.org>

<https://www.mairie-perpignan.fr>

L'affichage se fait sur des supports vitrés dans les espaces bureaux ou entrée. Il est prévu d'avoir sur les structures d'autres panneaux d'affichage afin de faciliter la diffusion des informations.

Des questionnaires sont remis aux parents afin d'évaluer leur niveau de satisfaction et de permettre de faire évoluer notre service en fonction des besoins des familles.

En direction de la ville, en direction de Léo Lagrange :

Les échanges se font par le biais des coordinateurs mairie et Léo Lagrange, par des notes de services ainsi que par la remise de bilans de chaque cycle. Les communications se font essentiellement par échanges téléphoniques et messages électroniques. Une fois par mois une réunion de coordination est organisée, réunissant l'ensemble des directeurs des ALAE et ALSH de Léo Lagrange perpignan lot 1.



L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur les objectifs opérationnels (pédagogiques).

Elle permet de mesurer :

- Les écarts et concordances avec les résultats, transformations attendus
- Les avancées ou non en termes d'acquisitions, en terme éducatifs qui ont été possibles grâce aux actions du projet pédagogique mises en place.
- La pertinence ou non des actions mises en œuvres et des méthodes pour l'atteinte des objectifs, cela demandera de faire une analyse de l'évaluation faite par rapport aux objectifs éducatifs et pédagogiques.

L'évaluation se fait régulièrement, afin de ne pas « s'égarer » dans l'action et oublier les objectifs visés ainsi que les démarches annoncées. Il peut s'avérer nécessaire de revoir, préciser les objectifs opérationnels au vu de la situation rencontrée, les étapes à adapter. Il est donc indispensable de la prévoir dès le début de l'année : quand ? comment ? quoi ? avec quel(s) outil(s) ? par qui ? avec qui ? (Adultes, enfants, prestataires, collaborateurs, partenaires...)

Une évaluation finale est indispensable à l'action maîtrisée dans le temps.

Elle permet de formuler des perspectives pour conduire les actions qui suivront afin de les rendre encore plus pertinentes.

Les outils d'évaluation

La Charte de qualité

L'évaluation du travail des équipes se fait à différents moments et par divers biais :

La Charte de Qualité dont nous parlions précédemment à trois objectifs principaux et constitue un temps fort de l'évaluation :

- Définir l'engagement collectif de l'association en matière de qualité
- Sensibiliser les directeurs et les animateurs à la qualité
- Encourager l'élaboration d'outils d'amélioration et de mesure de la qualité

Nous utilisons corollairement une grille d'évaluation de notre Charte de Qualité, ainsi qu'une grille d'auto-évaluation. Toutes les dimensions de l'accueil de loisirs sont ainsi évaluées au travers d'une cinquantaine de critères observables.

Ces outils nous permettent de vérifier que la Qualité d'Accueil sur laquelle nous nous engageons est bien respectée et, dans le cas contraire, de trouver les moyens d'y parvenir.

Dans le cadre de cette démarche d'évaluation, l'intérêt est pour nous d'améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs de Pont Neuf. L'efficacité de chaque action est évaluée et si nécessaire nous formulons des objectifs de développement.



La démarche d'évaluation est une démarche constructive qui traduit la dynamique de notre structure.

L'évaluation répond à un objectif général : repérer les limites et les points à améliorer, valoriser les points positifs, et ainsi mettre en place l'amélioration continue de la structure et des activités qu'elle porte.

Cette démarche qualité est commune à tous les accueils de loisirs gérés par la Fédération Léo Lagrange. Des analyses nationales sont effectuées.



L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les moyens

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de Pont Neuf a été réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir, dans la mesure du possible, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap.

Nissa, la directrice de l'accueil de loisirs, est la référente auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs de Pont Neuf.

La Fédération Léo Lagrange, par l'intermédiaire de la Délégation Nationale à l'Enfance propose un guide à l'usage des structures et des équipes accueillant des personnes en situation de handicap. Nous y retrouvons notamment :

- Le Guide d'entretien, qui permet au Directeur d'organiser et d'encadrer l'accueil d'un enfant en situation de handicap (construire pour l'enfant et sa famille un parcours individualisé et sécurisé)
- Une documentation technique détaillée (législation, pédagogie etc...)

Enfin, des formations consacrées au handicap mises en place par CITE CLUB, l'organisme de formation de la Fédération Léo Lagrange seront accessibles aux animateurs de l'équipe.

Nos engagements

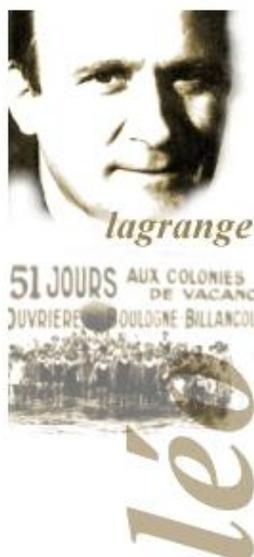
Nous nous inscrivons, au-delà de l'application de la Loi du 11 février 2005, dans une démarche d'accueil volontariste. La Fédération Léo Lagrange est signataire de la Charte de Déontologie pour l'Accueil des Personnes Handicapées dans les Structures de Vacances et de Loisirs Non Spécialisées. (***Voir annexe***)

Cette Charte énonce 7 principes à respecter :

- Respecter le projet d'intégration de l'enfant handicapé.
- Favoriser l'intégration de l'enfant handicapé au sein de l'accueil de loisirs notamment en le faisant participer aux activités avec les autres enfants.
- S'informer auprès des parents de l'enfant des besoins spécifiques de leur enfant
- Garantir aux équipes d'encadrement une formation ou une sensibilisation aux handicap(s).
- Organiser des réunions de concertation entre les équipes pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant.
- Informer tout intervenant que l'accueil de loisirs est signataire de la Charte et des obligations que cela engendre.
- Afficher la Charte dans les locaux de l'accueil de loisirs.

La Fédération Léo Lagrange Fédération

Léo Lagrange est né le 28 novembre 1900. Elève au lycée Henri IV, il s'engage dans l'armée à la fin de ses études, en août 1917. En 1920, il adhère à la SFIO puis, devenu avocat, s'inscrit en 1922 au barreau de Paris.



Elu député le 8 mai 1932 à Avesne-sur-Helpe, il se voit confié, après la victoire du Front populaire en 1936, le Sous-secrétariat d'Etat aux sports et à l'organisation des loisirs. Souhaitant rendre le sport et les loisirs culturels accessible à tous, il multiplie le nombre de stades, crée le Brevet Sportif Populaire ou encore les Mardis populaires du Louvre.

Afin de permettre au plus grand nombre de profiter des tous nouveaux congés payés, il obtient 40 % de réduction sur les billets ferroviaires pour les salariés et leurs familles, dont bénéficient 600 000 personnes dès l'été 1936. Grâce à son appui, le nombre d'auberges de jeunesse double en 1936.

A la déclaration de guerre en 1939, Léo Lagrange n'est pas mobilisable mais s'engage à nouveau. Le 9 juin 1940, il est tué lors de l'offensive de l'Aisne.

Réseau d'associations d'éducation populaire et employeur de l'économie sociale, la Fédération Léo Lagrange s'appuie sur les compétences de milliers de bénévoles et salariés pour bâtir une société de progrès.

Pour elle, être un mouvement d'éducation populaire, c'est :

- donner les moyens à tous, tout au long de la vie de s'épanouir et de s'emparer de sa citoyenneté.
- agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances
- proposer aux publics de tous âges des loisirs et des activités permettant à chacun de contribuer au progrès social
- être l'ambadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'engagement citoyen
- permettre à chacun d'allier la découverte de soi à l'envie d'aller vers l'autre

C'est, en somme, **un engagement éducatif**.

Deux métiers : l'animation et la formation

Une démarche éducative : les animateurs Léo Lagrange construisent toutes leurs actions autour d'un projet pédagogique structurant. Loin du loisir à consommer, chaque activité, séjour, parcours sportif est prétexte à vivre un moment de plaisir et d'épanouissement

Former tout au long de la vie. La Fédération développe, avec ses 9 instituts de formation, des programmes de formation pour les publics fragilisés, en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle. Par ailleurs, Léo Lagrange est un opérateur national qui assure la formation et l'accompagnement des acteurs éducatifs (bénévoles, salariés, animateurs volontaires ou professionnels).

Un partenaire des collectivités locales :

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange est partenaire des collectivités dans leurs politiques sociales, éducatives, culturelles, et d'insertion. Les collectivités peuvent en effet faire appel à elle pour :

- déléguer la gestion d'un équipement, d'un dispositif, d'un programme..
- organiser monter une action ponctuelle
- offrir des formules de vacances
- faire progresser le professionnalisme de leurs équipes
 - établir un diagnostic.

Grâce aux **agrément**s dont la Fédération et son réseau disposent, toutes les garanties de sérieux, de sécurité et de qualité sont assurées.

Un réseau associatif

Désireuse d'accompagner les projets associatifs, la Fédération Léo Lagrange met son expérience à la disposition des associations qui lui sont affiliées. Ainsi, elle leur propose :

- un réseau pour échanger savoir-faire, expériences, partenariats et idées novatrices
- un accompagnement et des formations pour accompagner les projets
- un suivi personnalisé selon la formule d'adhésion choisie.

Un employeur de l'économie sociale

La Fédération Léo Lagrange considère l'économie sociale comme un modèle alternatif permettant à l'économie d'être au service de l'homme et de son environnement, où le résultat du travail est au bénéfice de l'entreprise et de ses salariés, dans le respect du développement durable.

L'Unité Économique et sociale Léo Lagrange regroupe une vingtaine d'employeurs et fonctionne démocratiquement. Associations affiliées, adhérents, usagers, salariés et partenaires peuvent, par le biais de structures représentatives, trouver un véritable espace d'expression et de contribution au projet de la Fédération.

La Délégation Nationale Enfance

Au sein de la Fédération, le réseau des accueils de loisirs est animé par la délégation nationale à l'enfance et son secrétariat composé d'un à deux professionnels par région.

Quatre missions principales reviennent à cette délégation :

- Fédérer les acteurs
- Créer et diffuser des outils pédagogiques estampillés « Léo Lagrange »
- Qualifier le geste éducatif
- Soutien et expertise proposés au professionnel sur le terrain

Projet d'activité / d'animation

**Nom de l'ALSH /
Nom animateur :**

ALAE :

Titre du projet :		
Date / période de la mise en place du projet		
Objectif général (lié au PP) :		
Objectif(s) spécifique(s) (découle de l'Obj Généré) :		
Objectifs opérationnels, . Mon ou mes intention (s) éducative (s), ce que je souhaite faire découvrir ou transmettre à l'enfant. Ils sont une déclinaison pratique de votre objectif général. Ils correspondent aux actions concrètes à mettre en œuvre	1	
	2	
	3	
Public visé :	Groupe	
	Âge	
	Nombre d'enfants	
Nombre d'activités proposées : min2/max5		
1/Titres des activités : Ils doivent définir l'idée principale de votre objectif opérationnel. 2/ Lien entre Obj opérationnel et l'activité : Cette activité répond à quel (s) objectif (s) opérationnel(s) ?	1	3
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1 / 2 / 3	OBJECTIF OPERATIONNEL 1 / 2 / 3
	2	4
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1 / 2 / 3	OBJECTIF OPERATIONNEL 1 / 2 / 3
Description des différentes étapes des activités :		
1	2	
Evaluation : Mode d'évaluation/ outils d'évaluation permettant d'atteindre mes objectifs		
Bilan de l'évaluation et Perspectives		



Léo Lagrange Méditerranée

ALAE Pont Neuf

Nissa EL ARMOUZI

pontneuf.perpignan@leolagrange.org

